Le 20 novembre 2020

**Garder l’Ontario en sécurité et ouvert**

|  |  |
| --- | --- |
| Secteur | Mesures de santé publique et restrictions |
| Organisation d'événements publics, de rassemblements sociaux | * Pas de manifestations publiques ni de réunions sociales organisées à l’intérieur, sauf avec les membres d'un même ménage. * Limite de 10 personnes pour les événements publics organisés en plein air et les rassemblements sociaux où la distance physique peut être maintenue. * Rassemblements et événements virtuels et en voiture autorisés. |
| Services religieux, rites et cérémonies | * Les mariages, funérailles et autres services religieux, rites ou cérémonies où la distance physique peut être maintenue sont limités à 10 personnes à l’intérieur et 10 personnes à l’extérieur. Deux limites ne peuvent pas être combinées pour un événement à l’intérieur et à l’extérieur. * Les services virtuels et à l’auto, rites ou cérémonies sont autorisés. |
| Écoles, garderies et établissements d'enseignement postsecondaire | * Les établissements d'enseignement postsecondaire sont ouverts à l'enseignement virtuel, avec des exemptions lorsque l'enseignement en personne est nécessaire (par exemple, formation clinique, métiers). |
| Restaurants, bars et établissements de restauration | * Les services à l’intérieur et à l’extérieur sont interdits. * Les commandes à emporter, les services à l’auto ainsi que les livraisons sont autorisés, y compris la vente d’alcool. |
| Casinos, salles de bingo et établissements de jeux | * Fermés sans exception. |
| Sports et loisirs | * Fermeture de toutes les installations intérieures, y compris les terrains intérieurs, les piscines et les patinoires. * Les centres communautaires et les installations polyvalentes (p. ex. YMCA) peuvent être ouverts pour des activités autorisées telles que les services de garde d'enfants. * Les sports individuels et d'équipe en salle (y compris l'entraînement) ne sont pas autorisés. Exemption pour les athlètes de haute performance/parasportifs et les ligues professionnelles (par exemple, NHL, CFL, MLS, NBA). * Les sports de plein air, les cours en classe et l'utilisation des équipements sont limités à 10 personnes. |
| Espaces de réunion et d'événements | * Fermés avec des exceptions limitées pour les services judiciaires, les services gouvernementaux, les services de santé mentale et de soutien aux toxicomanes (par exemple, les Alcooliques Anonymes) autorisés à un maximum de dix (10) personnes. |
| Vente au détail | * Les commerces de détail peuvent être ouverts pour la collecte ou le ramassage sur le trottoir uniquement (les achats en personne ne sont pas autorisés), à quelques exceptions près :   + Les supermarchés, les épiceries, les magasins de proximité, les quincailleries, les détaillants à prix réduits et de type grand magasin, les magasins de bière, de vin et de spiritueux, les pharmacies et les magasins de fournitures de sécurité peuvent être ouverts pour les achats en personne.   + Limite de 50 % de la capacité des points de vente au détail autorisés à ouvrir pour les achats en personne. * Vente de véhicules automobiles, centres de jardinage autorisés à être ouverts pour les achats en personne sur rendez-vous uniquement et autres restrictions de sécurité * Centres de jardinage, pépinières : à l'intérieur sur rendez-vous. Autorisées si le public reste à l'extérieur ou par ramassage ou livraison en bordure de trottoir * Les marchés en plein air sont autorisés * Les points de vente au détail dans les centres commerciaux ne peuvent être ouverts que pour le ramassage ou la livraison en bordure de trottoir (les achats en personne ne sont pas autorisés); l'accès aux entreprises et aux organisations est autorisé (p. ex. pharmacie, dentiste); les aires de restauration sont ouvertes pour les plats à emporter * Obligation de maintenir 2 m en file d'attente |
| Services de soins personnels | * Fermés sans exception. |
| Cinémas | * Fermés, sauf pour : * Les ciné-parcs ; * La répétition ou l'exécution d'un événement enregistré ou diffusé reste autorisée ; * Les chanteurs et les joueurs de cuivres ou d'instruments à vent doivent être séparés de tout autre interprète par du plexiglas ou une autre barrière imperméable. |
| Installations pour les arts du spectacle | * Fermées aux spectateurs. * La répétition ou l'exécution d'un événement enregistré ou diffusé reste autorisée. * Les chanteurs et les joueurs de cuivres ou d’instruments à vent doivent être séparés de tout autre interprète par du plexiglas ou une autre barrière imperméable. |
| Parcs d'attractions, parcs aquatiques | * Fermés sans exception. |
| Les bains publics et les sexes-clubs | * Fermés sans exception. |
| Chenils et écuries d'embarquement | * Autorisation d'ouvrir pour que le propriétaire de l'animal puisse lui rendre visite, l'aider à se soigner ou à se nourrir ou, le cas échéant, le monter. |
| Terrains de camping | * Les réservations existantes au 22 novembre 2020 sont honorées, quelle que soit la date du camping. * Aucune nouvelle réservation n'est autorisée après le 22 novembre 2020, sauf pour les personnes qui ont besoin d'un logement. * Les toilettes/douches sont autorisées à être ouvertes. |
| Cannabis | * Autorisé pour le ramassage en bordure du trottoir. |
| Formation à la conduite automobile | * L'enseignement de la conduite en personne n'est pas autorisé. La formation virtuelle est autorisée. |
| Production cinématographique et télévisuelle | * Autorisée avec des restrictions au niveau rouge (contrôle). Postproduction autorisée. |
| Services ménagers :  Les services domestiques, tels que les femmes de ménage, les cuisiniers, les bonnes, les majordomes, la gestion des affaires personnelles, les services de gardiennes d’enfants, les autres membres du personnel domestique  Services de nettoyage et d'entretien, tels que le nettoyage de la maison, la peinture intérieure/extérieure, le nettoyage, le nettoyage de la piscine, les réparations générales | * Autorisés |
| Courses de chevaux | * Entraînement seulement. Pas de course. * Pas de spectateurs. |
| Hôtels, motels | * Permis d'exploitation, sauf pour les piscines, les centres de conditionnement physique, les salles de réunion et autres installations récréatives qui peuvent faire partie des activités de ces entreprises. |
| Bibliothèques | * Ouvert pour la collecte, la livraison et le ramassage en bordure de trottoir. * Les usagers sont autorisés à entrer dans les bibliothèques pour y déposer et y retirer des documents sans contact, et à accéder à des ordinateurs, des photocopieurs ou des services semblables. * Peut ouvrir pour les services autorisés (p. ex. services de garde d'enfants, réunions des AA). * Pas de cours. |
| Marinas, clubs nautiques, terrains de golf, terrains de pratique de golf, etc. | Les marinas et les clubs nautiques :   * Les marinas et les clubs nautiques sont autorisés à fournir du carburant, à réparer et à entretenir des bateaux, à amarrer des bateaux et à mettre à l'eau des bateaux à des fins essentielles * Les clubs, restaurants, piscines, salles de réunion, centres de conditionnement physique ou autres installations récréatives dans les locaux sont fermés au public, à quelques exceptions près * Terrains de golf et de pratique de golf : À l’extérieur, 10 personnes maximum. Fermés à l’intérieur. * Les stands de tir intérieurs sont fermés. |
| Sports motorisés | * Fermés sans exception. |
| Musées et autres équipements culturels (par exemple, galeries d'art, centres scientifiques) | * Fermés sans exception. |
| Boîtes de nuit | * Elles ne sont autorisées à ouvrir que si elles fonctionnent comme un restaurant, un bar ou un autre établissement de restauration (service à emporter, au volant et de livraison uniquement). |
| Les services aux personnes, notamment les services d'achats personnels, les organisateurs de fêtes et de mariages, les services d'organisation personnelle, les entraîneurs physiques ou sportifs personnels et les gardiens de maison. | * Les services personne à personne ne sont pas autorisés. |
| Studios et services photographiques | * Fermés sans exception. |
| Agences immobilières | * Autorisées à fonctionner ; les journées portes ouvertes ne sont autorisées que sur rendez-vous. |
| Locations à court terme | * Les réservations existantes au 22 novembre 2020 sont honorées, quelle que soit la date de la location. * Aucune nouvelle réservation n'est autorisée après le 22 novembre 2020, sauf pour les personnes qui ont besoin d'un logement. |
| Clubs d’effeuillage | * Ils ne sont autorisés à ouvrir que s'ils fonctionnent comme un restaurant, un bar ou un autre établissement de restauration (service à emporter, au volant et de livraison uniquement). |
| Services de visites et de guides | * Fermés sans exception. |
| Services vétérinaires | * Autorisés à ouvrir uniquement pour les soins urgents ou urgents. |
| Zoos et aquariums | * Fermés au public. Autorisés à exercer leurs activités pour le soin des animaux. |